



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE
Service Environnement
Bureau des Risques et des Nuisances

**Arrêté préfectoral 2013 PREF/DCSIP/SIDPC N°131 en date du 9 décembre 2013
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques
naturels et technologiques majeurs dans le département de l'Essonne**

LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ainsi que ses articles L.563-1 et R.563-1 à D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Bernard SCHMELTZ, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DCSIP/SIDPC n°9 du 03/02/2006 fixant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers, mis à jour par l'arrêté préfectoral PREF/DCSIP/SIDPC n°21 du 6 février 2013,

Vu l'arrêté du ministère de la Défense en date du 18 novembre 2013, prescrivant le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt d'hydrocarbures de la société française Donges-Metz (SFDM) sur la commune de Cerny ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers ;

Sur proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet :

ARRÊTE

Article 1

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le département de l'Essonne étant entièrement compris en zone de sismicité très faible, l'état des risques naturels et technologiques dans les communes mentionnées en annexe du présent arrêté, situera l'immeuble en zone 1, dans la rubrique 5 du formulaire « État des risques naturels et technologiques ».

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes figurant dans la liste visée à l'article 1 et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté avec la liste des communes annexée sera affiché dans les mairies de ces communes. Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation, feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien. Il est également accessible sur le site Internet des services de l'État en l'Essonne : <http://www.essonne.gouv.fr/IAL>

Article 4

Le Préfet de l'Essonne, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Évry,

Le Préfet,



Bernard SCHMELTZ

PRÉFET DE L'ESSONNE

Annexe à l'arrêté préfectoral 2013 PREF/DCSIPC/SIDPC N°131 en date du 9 décembre 2013
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques
naturels et technologiques majeurs dans le département de l'Essonne

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et
technologiques à tout contrat de vente ou de location

N°INSEE	Commune	PPRI prescrit	PPRI approuvé	PPRI prescrit	PPRI approuvé	Zone rouge
91021	Arpajon	Inond. (Orge amont) Inond.(Rémarde) Inond (Orge-Sallemouille)				1
91027	Athis-Mons	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond.(Orge aval) Inond.(Seine)		X	1
91045	Ballancourt sur Essonne		Inond.(Essonne)	X		1
91047	Baulne		Inond. (Essonne)			1
91064	Bièvres	Inond.(Bièvre)				1
91069	Boigneville		Inond.(Essonne)			1
91097	Boussy-Saint-Antoine		Inond. (Yerres)			1
91099	Boutigny-sur-Essonne		Inond. (Essonne)			1
91100	Bouville			X		1
91103	Brétigny-sur-Orge	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond.(Orge aval)			1
91105	Breuillet	Inond. (Orge amont) Inond. (Rémarde) Inond (Orge-Sallemouille)				1
91106	Breux-Jouy	Inond. (Orge amont) Inond (Orge-Sallemouille)				1
91111	Briis-sous-Forges	Inond. (Charnoise) Inond.(Prédecelle)				1
91114	Brunoy		Inond.(Yerres)			1
91115	Bruyères-le-Châtel	Inond.(Charnoise) Inond. (Orge amont) Inond. (Rémarde) Inond (Orge-Sallemouille)				1
91121	Buno-Bonnevaux		Inond. (Essonne)			1
91122	Bures-sur-Yvette		Inond. (Yvette)			1

NRINSEE	Communes	PPRI prescrit	PPRI approuvé	PPRI prescrit	PPRI approuvé	Zonage sismique
91129	Cerny		Inond. (Essonne)	X		1
91136	Champlan		Inond. (Yvette)			1
91161	Chilly-Mazarin		Inond. (Yvette)			1
91174	Corbeil-Essonnes		Inond. (Seine) Inond. (Essonne)			1
91175	Corbreuse	Inond (Orge-Sallemouille)				1
91179	Coudray-Montceaux		Inond. (Seine)			1
91184	Courdimanche-sur-Essonne		Inond. (Essonne)			1
91186	Courson-Monteloup	Inond. (Charmoise) Inond. (Prédecelle)				1
91191	Crosne		Inond. (Yerres)			1
91198	D'Huisson-Longueville		Inond. (Essonne)	X		1
91200	Dourdan	Inond. (Orge amont) Inond (Orge-Sallemouille)				1
91201	Draveil		Inond. (Seine)	X		1
91204	Écharcon		Inond. (Essonne)			1
91207	Égly	Inond. (Orge amont) Inond (Orge-Sallemouille)				1
91215	Épinay-sous-Sénart		Inond. (Yerres)			1
91216	Épinay-sur-Orge	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval) Inond. (Yvette)			1
91225	Étiolles		Inond. (Seine)			1
91228	Évry		Inond. (Seine)			1
91232	Ferté-Alais (La)		Inond. (Essonne)			1
91243	Fontenay-les-Briis	Inond. (Charmoise)				1
91244	Fontenay-le-Vicomte		Inond. (Essonne)			1
91249	Forges-les-Bains	Inond. (Prédecelle)				1
91272	Gif-sur-Yvette		Inond. (Yvette)			1
91273	Gironville-sur-Essonne		Inond. (Essonne)			1
91274	Gometz-la-Ville	Inond (Orge-Sallemouille)				1
91275	Gometz-le-Châtel	Inond (Orge-Sallemouille)				1

INSEE	Communes	PPRn prescrit	PPRn approuvé	PPRi prescrit	PPRi approuvé	Zonage sismique
91286	Grigny		Inond. (Seine)	X		1
91293	Guigneville-sur-Essonne		Inond. (Essonne)	X		1
91312	Igny	Inond. (Bièvre)				1
91315	Itteville		Inond. (Essonne)	X		1
91319	Janvry	Inond. (Charmoise) Inond (Orge-Sallemouille)				1
91326	Juvisy-sur-Orge	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval) Inond. (Seine)			1
91333	Leuville-sur-Orge	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval)			1
91338	Limours	Inond. (Prédecelle)				1
91340	Lisses		Inond. (Essonne)			1
91345	Longjumeau		Inond. (Yvette)			1
91347	Longpont-sur-Orge	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval)			1
91359	Maise		Inond. (Essonne)			1
91363	Marcoussis	Inond (Orge-Sallemouille)				1
91377	Massy	Inond. (Bièvre)				1
91386	Mennecy		Inond. (Essonne)			1
91421	Montgeron		Inond. (Seine) Inond. (Yerres)			1
91434	Morsang-sur-Orge	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval)			1
91435	Morsang-sur-Seine		Inond. (Seine)			1
91461	Ollainville	Inond. (Orge amont) Inond. (Rémarde) Inond (Orge-Sallemouille)				1
91468	Ormoy		Inond. (Essonne)			1
91471	Orsay		Inond. (Yvette)			1
91473	Orveau			X		1
91477	Palaiseau		Inond. (Yvette)			1
91482	Pecqueuse	Inond. (Prédecelle)				1
91507	Prunay-sur-Essonne		Inond. (Essonne)			1
91514	Quincy-sous-Sénart		Inond. (Yerres)			1

№ INSEE	Commune	PPRn prescrit	PPRn approuvé	PPRT prescrit	PPRT approuvé	Zonage sismique
91521	Ris-Orangis		Inond. (Seine)	X		1
91525	Roinville-sous-Dourdan	Inond. (Orge amont) Inond (Orge-Sallemouille)				1
91540	Saint-Chéron	Inond. (Orge amont) Inond (Orge-Sallemouille)			X	1
91546	Saint-Cyr-sous-Dourdan	Inond. (Rémarde)				1
91549	Sainte-Geneviève-des-bois	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval)			1
91552	Saint-Germain-les-Arpajon	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval)			1
91553	Saint-Gennain-les-Corbeil		Inond. (Seine)			1
91560	Saint-Jean-de-Beauregard	Inond (Orge-Sallemouille)				1
91568	Saint-Maurice-Montcouronne	Inond. (Prédecelle) Inond. (Rémarde)				1
91570	Saint-Michel-sur-Orge	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval)			1
91573	Saint-Pierre-du-Perray		Inond. (Seine)			1
91577	Saintry-sur-Seine		Inond. (Seine)			1
91579	Saint-Vrain			X		1
91581	Saint-Yon	Inond. (Orge amont) Inond (Orge-Sallemouille)				1
91587	Saulx-les-Chartreux		Inond. (Yvette)			1
91589	Savigny-sur-Orge	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval) Inond. (Seine) Inond. (Yvette)			1
91593	Sermaise	Inond. (Orge amont) Inond (Orge-Sallemouille)			X	1
91600	Soisy-sur-Seine		Inond. (Seine)			1
91630	Val-Saint-Germain (Le)	Inond. (Prédecelle) Inond. (Rémarde)				1
91631	Varennnes-Jarey		Inond. (Yerres)			1
91634	Vaugrigneuse	Inond. (Prédecelle)				1
91639	Vayres-sur-Essonne		Inond. (Essonne)			1
91645	Verrières-le-Buisson	Inond. (Bièvre)				1
91649	Vert-le-Petit		Inond. (Essonne)	X		1

N°INSEE	Communes	PPRn présent	PPRn approuvé	PPRI présent	PPRI approuvé	Zonage sismique
91657	Vigneux-sur-Seine		Inond. (Seine)			1
91659	Villabé		Inond. (Essonne)			1
91661	Villebon-sur-Yvette		Inond. (Yvette)			1
91667	Villemoisson-sur-Orge	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval)			1
91685	Villiers-sur-Orge	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval)			1
91687	Viry-Châtillon	Inond (Orge-Sallemouille)	Inond. (Orge aval) Inond. (Seine)	X		1
91691	Yerres		Inond. (Yerres)			1

Inond. : Inondation par débordement de cours d'eau

